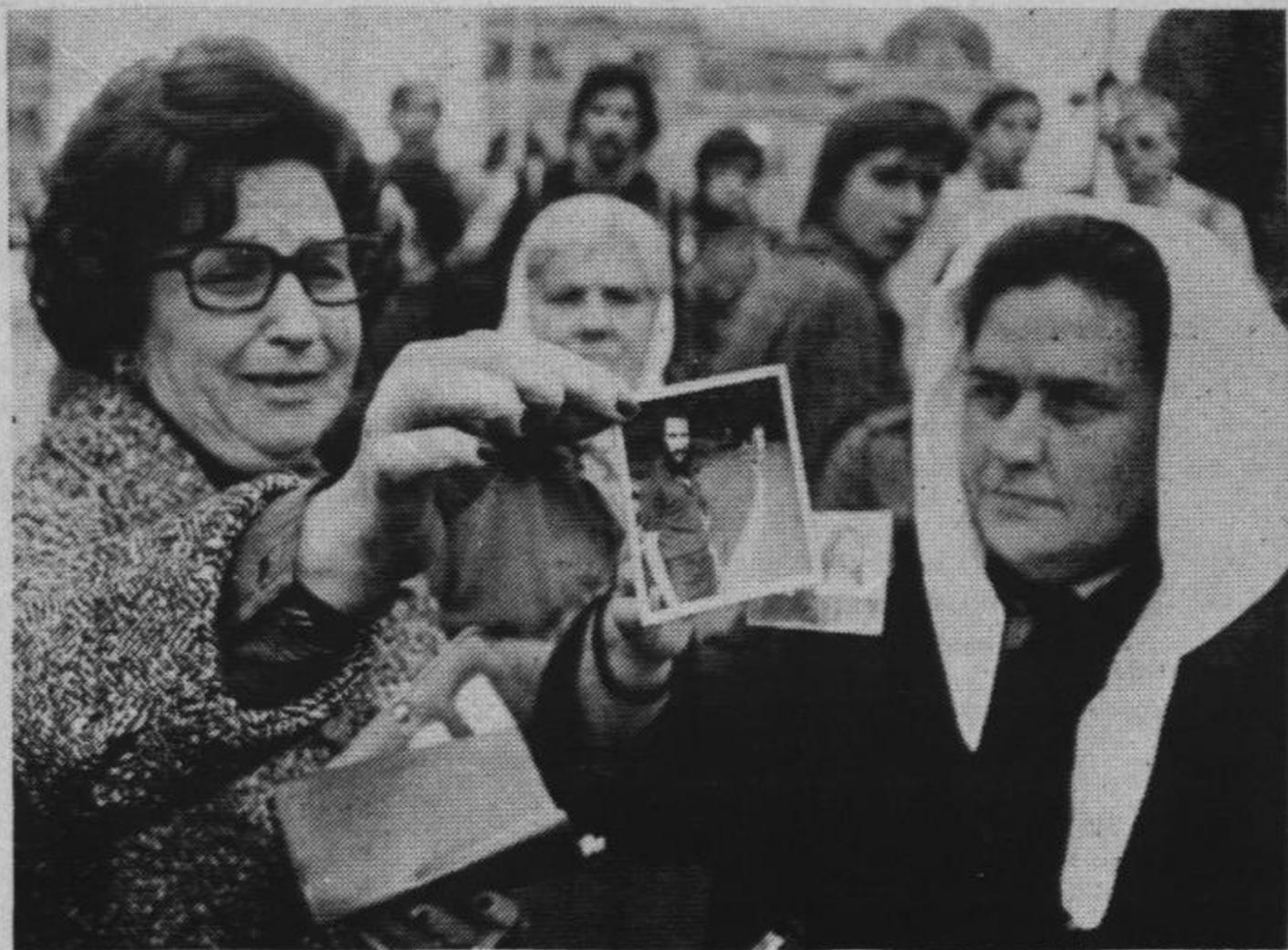


BDIC



C  
O  
S  
O  
F  
A  
M



Fe D 640/3

Le CO.SO.FAM. (Commission de Solidarité des Parents de Détenus, Disparus et Tués en Argentine) regroupe des familles de différents pays d'Europe et d'Amérique qui désirent unir leurs voix à toutes celles qui s'élèvent de leur Patrie, pour obtenir quelque information sur des êtres qui leur sont chers.

"De partout dans le monde nous partageons la douleur et la tragédie que souffre notre peuple et les membres de nos familles. Nous faisons appel à toutes les instances morales et institutionnelles du pays et de l'étranger pour qu'elles interviennent auprès des autorités militaires argentines afin qu'une réponse satisfaisante soit donnée à nos requêtes :

- 1) que soit publiée la liste complète des détenus, disparus et tués, en spécifiant bien pour chaque cas les circonstances qui ont motivé leur détention ou leur mort.
- 2) que soient remis aux familles les cadavres des victimes ou bien que soient identifiés et localisés les lieux où ils se trouvent.
- 3) que soit respecté pour toute personne le droit à un procès régulier et légal; que les sentences soient énoncées dans les délais normaux, car un grand nombre de prisonniers se trouvent, depuis plusieurs années, dans une situation illégale.
- 4) que soit respectée la dignité humaine dans les prisons et autres lieux de détention -camps de concentration, bases militaires, commissariats-, et que soit supprimée l'utilisation de la torture, des vexations, des mutilations, et l'anéantissement de la personnalité des individus, etc...
- 5) que soit respecté le droit constitutionnel d'option qui permet à tout citoyen détenu sans procès de choisir l'exil si tel est son désir.

Toutes ces réclamations venant des familles n'ont pas, jusqu'à ce jour, reçu de réponse. Et, tandis que cette atten-

te angoissante se prolonge, les informations, chaque fois plus graves provenant de l'Argentine poussent une fois de plus les parents des victimes à se mobiliser. De plus, les mesures arbitraires prises contre les enfants méritent d'être mentionnées. Des adolescents, voir des bébés de quelques mois, ont été enlevés. Souvent les parents ont été retrouvés morts, mais des enfants on ne sait toujours rien. Le CO.SO.FAM. se joint à toutes les mères et grands-mères pour exiger des autorités argentines l'apparition de ces enfants. Le CO.SO.FAM. demande aux Gouvernements, aux Eglises, aux Institutions Internationales, aux Partis Politiques, aux Organisations Ouvrières, aux Organismes de Solidarité et à tous ceux qui pourraient avoir une quelconque influence sur le Gouvernement Militaire Argentin, leur intervention directe et efficace pour éviter que continuent les injustices et les massacres en Argentine.

Le CO.SO.FAM., en s'appuyant sur des informations très précises, souligne le caractère urgent de ces interventions.

#### LE RÉGIME DES PRISONS

Le régime des prisons s'est vu aggravé, il y a quelques mois, par l'instauration d'une politique discriminatoire. Une qualification des prisonniers est depuis lors établie d'après leur degré d'anéantissement moral que les gâchiers obtiennent en augmentant la dégradation et la suppression des valeurs les plus élémentaires de la dignité humaine. Ceux qu'ils arrivent à avilir de cette façon, sont classés dans la catégorie des récupérables, et obtiennent des privilèges qui sont automatiquement soustraits aux autres prisonniers, qui sont, eux, classés parmi les "irrécupérables". C'est avec cette politique arbitraire que les prisons argentines contiennent actuellement des prisonniers sur qui la répression s'abat de plus en plus féroce : sévices divers, mise au secret, conditions inhumaines de réclusion. Seule une infime minorité profite d'une certaine indulgence qui s'accroît chaque fois plus. C'est cette minorité qui est présentée au peuple et au monde entier pour "prouver" qu'en Argentine les droits de l'homme sont



respectés et que la Dictature Militaire a cédé aux réclamations internationales.

Vers où s'achemine cette politique des prisons?

En Novembre 1977, un rapport dont l'origine n'a pas été clairement établi, mais qui appartient très probablement à l'information intérieure du Gouvernement des U.S.A., a circulé entre les hautes sphères du Département d'Etat et du Conseil National de Sécurité, ainsi qu'entre les membres du Congrès des U.S.A. Il est à supposer que le Secrétaire d'Etat Cyrus Vance a traité ce sujet avec le président Videla au cours de sa visite en Argentine. Il s'agissait d'un rapport sur les prisonniers politiques en Argentine et sur la situation générale des prisons. Dans ce rapport il était dit que :

les prisonniers commencent à organiser différentes formes de protestation, qui allaient des grèves de la faim jusqu'à des soulèvements mineurs. Les autorités réagissaient alors avec violence, frappant les prisonniers, les torturant après une soigneuse sélection, et, dans certains cas, en tuant les leaders supposés, ce qui exacerba les conditions de réclusion déjà explosives. Il est probable qu'au cours des prochains mois il y ait une évolution des manifestations dans les prisons qui pourraient aboutir à un soulèvement général. Le Gouvernement argentin a déjà élaboré des plans adéquats pour répondre à ces éventualités. Ces plans envisagent l'assassinat massif de prisonniers pendant les soulèvements, et l'exécution sélective des chefs et participants après la prise en main de la situation.

Ayant pris connaissance de ce rapport, les parents des victimes ne peuvent qu'être inquiets. A ces mesures extrêmes s'ajoutent des situations non moins inquiétantes, telles que les transferts de prisonniers qui n'arrivent jamais nulle part, les sanctions dans les prisons, la suspension des visites et le manque d'attention et de soins prêtés aux malades.

#### DISPARITIONS DE PRISONNIERS LIBERES

Le 3 Février 1978, quatre prisonniers politiques de l'Unité Pénitentiaire N° 9 de La Plata, étaient mis en liberté. Il s'agissait de Gonzalo Abel Carranza, Guillermo Segalli, Miguel Alejandro Dominguez et Gallardo. Selon le registre de la prison, ils ont franchi le seuil de la prison à 0h10 cette nuit-là. Depuis, ils ont disparu et personne n'en sait plus rien. Sur le registre de la prison il est écrit, également, que les autorités ont rendu ses pièces d'identité à Gonzalo Carranza, mais sa signature de reçu n'y figure pas. Les parents des quatre prisonniers ont fait des recherches dans les ambassades, dans d'autres prisons et dans les commissariats de police. Sans résultat. On ignore tout de leur sort, comme dans d'autres cas de ce genre.

Le 23 Décembre 1977, Teresita di Martino, mise en liberté elle aussi d'après la liste de prisonniers libérés publiée à Noël, a disparu sans laisser de traces.

La réalité qui se cache derrière les listes de libérés est le manque absolu de garanties pour les libérés. Un exemple : Mme Carmen Castiglione, âgée de 64 ans, dut quitter le pays parce que, une semaine après sa libération, des individus sont allés la chercher chez elle; heureusement, elle ne s'y trouvait pas. La même chose est arrivée à Felicitia Garcia Ordales.

On connaît de même des cas de prisonniers libérés qui furent assassinés chez eux dans les jours qui ont suivi leur libération.

Le CO.SO.FAM. propose de mener une enquête sur les cas des prisonniers mis en liberté et qui ne sont jamais arrivés à leur domicile. D'autres ont été recherchés chez eux au lendemain de leur libération, et ont disparu à jamais. Ce manque absolu de garanties vis-à-vis des personnes libérées explique qu'un grand nombre d'entre eux viennent grossir, dès leur sortie de prison, la liste déjà lourde de plus de 20.000 disparus en Argentine.

BDIC

BDIC

INFORMATIONS SUR LES CAMPS DE CONCENTRATION

Les témoignages de quelques personnes qui sont passées dans des camps de concentration, l'information recueillie par des Organismes Internationaux dans les prisons "légalés" de personnes étant passées par des camps de torture, dans des casernes militaires ou dans d'autres lieux spécialement construits à cet effet; des dénonciations anonymes de soldats, concernant ce qu'ils voient dans les casernes; tous les témoignages rapportés par des journalistes étrangers; tout cela prouve l'existence de camps de concentration renfermant des prisonniers politiques en Argentine.

C'est en ces lieux, les plus jalousement cachés à l'opinion publique, qu'est logée, que meurt, l'immense majorité des personnes séquestrées qui figurent sur les listes de disparus en Argentine. En général ils ont été "enlevés" chez eux ou à leur travail. Ces prisons ne sont pas reconnues officiellement. Par conséquent les prisonniers qui s'y trouvent ne sont pas reconnus. Ces camps de concentration sont littéralement des lieux de torture permanente. Leur système de répression et de torture atteint aujourd'hui des niveaux inconnus auparavant. Et c'est là que les militaires atteignent avec la plus grande impunité leur objectif de destruction du prisonnier politique.

Il ne semble pas nécessaire d'insister sur l'urgence de l'intervention des Organismes Internationaux à propos des situations qui viennent d'être présentées, et sur l'importance d'obtenir une réponse rapide aux cinq points énoncés par le CO.SO.FAM. dans la Campagne adressée à l'opinion publique mondiale dès le mois de Décembre 1977.

CO.SO.FAM.  
Paris, 1979



CO.SO.FAM.

Comité de Solidarité des Familles de Détenus, Disparus ou Tués en Argentine

(Association Loi de 1901) 76 rue de la Verrière 75004 Paris

Ce Comité de Solidarité a pour objet de mener toutes actions visant à obtenir des nouvelles des personnes détenues, disparues ou tuées en Argentine ainsi que le respect des droits de la défense.

Ces actions se situent dans un cadre strictement humanitaire, en dehors de toute considération politique, idéologique ou religieuse, le Comité est libre de toute affiliation à des organisations politiques, philosophiques ou confessionnelles.

Je soussigné(e) nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

adhère au CO.SO.FAM. en tant que membre:

- titulaire (cotisation minimale : 100 F) (1)
- bienfaiteur (cotisation libre)

Veuillez trouver ci-joint le montant de ma cotisation par:

- (1) - chèque bancaire
- chèque postal
- mandat

libellé à l'ordre du CO.SO.FAM. et à envoyer au trésorier :

M. Eric Douergue, 65 Av. de la Laine 93800 Epinay

A....., le.....19....  
Signature.....

(1) bayer la ou les mention (s) inutile (s)



**co.so.fam.**

**Commission de Solidarité des Parents**

**de Détenus, Disparus et Tués en ARGENTINE**

**76, rue de la Verrerie 75004 PARIS**